



Ville de Grande-Rivière

Province de Québec

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Adoption du règlement de taxation 2021 et du programme de dépenses triennales

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Greffière de la Ville de Grande-Rivière,

QUE : Lors de la séance **extraordinaire** tenue le 17 décembre 2020 le conseil municipal a adopté le programme de dépenses triennales ainsi que le règlement V-708/12-20 concernant l'établissement du taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021;

QUE : Ce règlement est disponible à la consultation par les intéressé(e)s sur le site Internet de la Ville et au bureau de la greffière aux heures régulières de bureau;

QUE : Le règlement portant le numéro V-708/12-20 est en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Grande-Rivière,
ce 18^{ième} jour de décembre 2020


Suzanne Chapados, Greffière